

Semaine du 4 au 8 septembre 2023

PECHE – Réponse du secteur de la pêche des Outre-mer à la consultation de la Commission européenne sur la pêche durable

La Commission européenne a publié, le 14 juin 2023, une communication sur la « *Pêche durable dans l'Union européenne : état des lieux et orientations pour 2024* » qui dresse le bilan des progrès accomplis dans la mise en place d'une pêche durable, l'état des stocks halieutiques, la mise en œuvre de l'obligation de débarquement et l'équilibre entre la capacité de la flotte et les possibilités de pêche.

Cette communication a, par la suite, fait l'objet d'une consultation publique qui s'est clôturée le 31 août : l'occasion pour les représentants de la filière pêche ultramarine d'attirer l'attention de la Commission européenne sur la spécificité de cette activité dans les régions ultrapériphériques.

La pêche dans les RUP françaises représente un capital pour l'ensemble de l'Union européenne et un secteur essentiel tant pour l'économie de ces territoires que pour la sécurité alimentaire des populations qui s'y trouvent. Toutefois, faute d'un cadre adapté prenant suffisamment en compte les spécificités des RUP françaises, le secteur de la pêche demeure très insuffisamment développé dans certains territoires ultramarins.

Ainsi, dans leur réponse, les représentants du secteur de la pêche des régions ultrapériphériques françaises ont, dans un premier temps, appelé la Commission européenne - et plus précisément la DG MARE - à réexaminer sa position concernant l'autorisation du renouvellement des flottes de pêche d'Outre-mer.

Le secteur sollicite également une clarification de la part de la Commission européenne s'agissant de l'autorisation du recours aux aides d'Etat pour le financement dans les régions ultrapériphériques françaises des dispositifs de concentration de poissons (DCP) ancrés.

En outre, les représentants de la filière ont également demandé une adaptation des règles de l'Organisation commune du marché (OCM) dans le but de mieux structurer les filières de la pêche dans les RUP.

Enfin, ils ont appelé la Commission européenne à prévoir des seuils de tonnage transitoires en dessous desquels les activités de pêches ultramarines peuvent être poursuivies lors de la (re)négociation des prochains accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable, notamment entre l'Union européenne et Madagascar et entre l'UE et la République de Maurice.

Vous pouvez consulter l'intégralité de la réponse en cliquant [ici](#).

ENERGIE – Les Outre-mer à l'heure du bilan énergétique : quelles perspectives ?

A l'heure où la Guyane subit de nombreuses pannes d'électricité dues à des infrastructures défaillantes et où le taux de dépendance énergétique de l'île de La Réunion - part d'énergie importée - est estimée à 85.8%, la ministre de la Transition écologique Agnès Pannier-Runacher a dévoilé, mardi 29 septembre 2023, les grands axes de la politique énergétique qu'elle mènera en Outre-mer.

La ministre a annoncé différentes mesures visant à améliorer les performances énergétiques des territoires ultramarins à l'instar des dérogations à la loi Littoral pour faciliter le déploiement des projets photovoltaïques ou encore, à l'instar du deuxième volet du plan national pour l'accélération de la géothermie.

Par ailleurs, Agnès Pannier-Runacher a annoncé que le groupe de travail spécifique sur les zones non interconnectées pour préparer la loi de programmation Energie Climat deviendrait permanent et serait piloté par une sénatrice et un élu local. Il réunira parlementaires, élus locaux, fédérations, organisations syndicales et experts des Outre-mer.

Enfin, la ministre a annoncé la publication de l'étude "Futur énergétique 2050" dédiée aux Outre-mer, toujours dans le cadre de la loi Energie Climat. Cette dernière a mobilisé 4 000 experts, deux ans de travail et 40 000 personnes à l'écriture et à la simulation de différents scénarios. Un travail qui a permis de « *fonder nos scénarios énergétiques sur la science et sur la technique* », a-t-elle expliqué, le tout afin « *de mesurer les conséquences en termes de sécurité d'approvisionnement, de pouvoir d'achat et d'impact climatique des choix que nous faisons* ».

Vous trouverez [ici](#) le lien vers le bilan énergétique de La Réunion pour l'année 2022.

OUTRE-MER – Retour sur le déplacement ministériel de Philippe Vigier à La Réunion

Philippe Vigier, ministre délégué chargé des Outre-mer, s'est rendu à La Réunion du 30 août au 1^{er} septembre 2023. Au programme de sa visite, des rencontres avec les acteurs économiques et agricoles de l'île, à l'instar de celle avec la Chambre de Commerce et d'Industrie à Saint-Denis.

Au cours de la session "canne", qui a consisté en une visite de l'usine de Bois Rouge et d'une exploitation sucrière, les agriculteurs ont exprimé leurs inquiétudes. Ils ont alerté le Ministre sur l'importance du désherbage pour la culture cannière afin d'assurer une production de qualité. En effet, dans le cadre législatif actuel régissant l'utilisation des produits phytosanitaires, les molécules disponibles sont de plus en plus difficiles à se procurer, ce à quoi s'ajoute une hausse des prix de ces produits.

Philippe Vigier a néanmoins rappelé que plus de 100 millions d'euros avaient été alloués aux planteurs : *« cela montre qu'à la fois l'Europe et la France tiennent à leurs planteurs. L'État ne vous a pas laissé tomber »* a-t-il argué.

En outre, Philippe Vigier a annoncé la mise en place d'un groupe de travail sur la vie chère. Devant les acteurs de la filière agro-alimentaire, le Ministre s'est félicité du sens de la responsabilité des parties prenantes réunies. La grande distribution rendra disponible ses chiffres afin que puissent être disséqués les mécanismes de formation des prix : une première en France.

Enfin, le Ministre a mis en avant la mesure numéro un du Conseil interministériel des Outre-mer (CIOM), qui vise à réformer l'octroi de mer : *« on a une année pour faire atterrir cette réforme, après ça passera par la loi de finances, et enfin elle sera appliquée en 2027 »*, a-t-il rappelé.

AGENDA DE LA SEMAINE
Semaine du 4 au 8 septembre 2023

Mardi 5 septembre :

Conseil de l'UE :

- Réunion informelle des ministres européens de l'Agriculture, [table ronde](#) sur le thème du rôle des « nouvelles technologies pour une agriculture plus résiliente et durable », 8 h 40, Cordoue (Espagne)

Parlement européen :

- Commission de l'Industrie, de la Recherche et de l'énergie : Audition de la commissaire désignée Iliana Ivanova.

Mercredi 6 septembre :

Assemblée nationale

- Commission d'enquête sur les causes de l'incapacité de la France à atteindre les objectifs des plans successifs de maîtrise des impacts des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale et notamment sur les conditions de l'exercice des missions des autorités publiques en charge de la sécurité sanitaire, Table ronde, ouverte à la presse, sur l'impact des pesticides sur la qualité de l'eau, 10h et Table ronde, ouverte à la presse, sur l'impact des pesticides sur la qualité de l'air, 14h10.

Jeudi 7 septembre :

Assemblée nationale

- Commission d'enquête sur les causes de l'incapacité de la France à atteindre les objectifs des plans successifs de maîtrise des impacts des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale et notamment sur les conditions de l'exercice des missions des autorités publiques en charge de la sécurité sanitaire, Audition, ouverte à la presse, des auteurs du rapport interministériel de 2021 (Évaluation des actions financières du programme Ecophyto), 9h.
- Commission des affaires européennes/Commission des affaires éco, Audition, conjointe avec la commission des affaires économiques, de M. Thierry Breton, commissaire européen en charge du marché intérieur, sur la souveraineté industrielle européenne, 9h et table ronde, ouverte à la presse, réunissant des associations de défense de l'environnement, 13h30.